

Propositions qui ont fait consensus (en gris...notre top 5):

Il est impératif que nous puissions bénéficier de statistiques propres à notre territoire de CRÉ, soit la Jamésie. Actuellement, il nous est impossible de dégager un réel portrait en lien, notamment, avec la pauvreté, puisque les statistiques probantes ne sont pas disponibles.

Les ententes spécifiques doivent être portées par des directions régionales qui connaissent nos réalités pour ainsi s'assurer que l'entente prend en compte nos particularités et, conséquemment, qu'elle soit applicable. Peu de directions régionales sont présentes sur le territoire de la Jamésie. Ceci a un impact, notamment sur la représentativité de la C.A.R.

Considérant les préoccupations liées aux aînés, aux hommes, aux autochtones vivant en milieu urbain, et face à des problèmes émergents en matière de pauvreté, nous nous entendons pour demander la mise en place de logements sociaux.

Pour favoriser l'attraction, la rétention, et, considérant qu'il en coûte plus cher pour vivre en Jamésie, nous souhaitons la mise en place d'une prime accessible pour l'ensemble des habitants du territoire, travailleurs ou non. Ceci pourrait constituer un premier levier applicable au Plan Nord, dans un contexte, par exemple, d'occupation du territoire.

Nous demandons la mise en place de facteurs de modulation permettant d'adapter les programmes aux réalités du Nord-du-Québec (ex : CPE) Également, nous demandons que le ministère ait une préoccupation concernant l'application des indices de défavorisation développés par M. Pampalon. Considérant que cette approche s'appuie en partie sur des notions populationnelle et que notre territoire est immense et peu peuplé, notre région s'en trouve pénalisée. Cette approche ne prend pas en compte le fait que notre population est répartie sur 350 000 km². À titre d'exemple, dans le cadre de l'application de l'ATI, notre région a bénéficié de 26 000\$ pour répondre aux besoins de 7 municipalités/localités séparées les unes des autres d'au minimum 45km et d'au plus 1232km.

Mettre en place un observatoire (nous convenons qu'il n'est pas nécessaire de porter cette proposition dans le cadre du rendez-vous de la solidarité, puisque sa réalisation ne nécessite pas l'appui d'un ministère)

Reconnaître le comité de développement social de la Baie-James comme étant l'interlocuteur privilégié en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. De ce fait, accorder un financement au CDS, lui permettant ainsi de réaliser pleinement sa mission.

La pauvreté se traduit différemment que l'on soit homme ou femme, conséquemment, dans l'identification des solutions, il devient important de prendre en compte l'approche différencier par les sexes.

Nous demandons le maintien des crédits d'impôt pour les nouveaux diplômés et la mise en place de crédits d'impôt pour faciliter l'accessibilité aux études post-secondaires, et ce, dans la mesure où le programme d'étude n'est pas disponible localement.

Élément non consensuel :

Considérant, qu'il est reconnu que le portrait de la pauvreté est composé majoritairement de femmes et que les ressources humaines des organismes communautaires sont majoritairement des femmes, nous demandons de rehausser de façon significative le financement des organismes communautaires et ainsi permettre à ces femmes de ne pas s'exposer à la pauvreté. Le salaire moyen d'un coordonnateur/trice en 2008 était de 17\$/l'heure.